

AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur

Adoption du Règlement 221 modifiant le Règlement 206 afin de modifier la composition et le rôle du Comité de développement économique (CDE)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice des services administratifs et financiers et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de Comté de Roussillon, que lors de la séance régulière du 28 avril 2021 qui a eu lieu à huis clos, le Conseil de la MRC de Roussillon a adopté le Règlement suivant:

- **Le Règlement 221 modifiant le Règlement 206 afin de modifier la composition et le rôle du Comité de développement économique (CDE)**

Ce Règlement peut être consulté au bureau administratif de la MRC au 260, rue St-Pierre, bureau 200 à Saint-Constant.

Donné à Saint-Constant, ce 5^e jour de mai 2021.



Colette Tessier
Directrice, services administratifs et financiers
Secrétaire-trésorière adjointe